

DES GESTES SIMPLES

pour préserver l'environnement



Madame, Monsieur,

Nous vous souhaitons la bienvenue sur le territoire de la Régie Intercommunale d'enlèvement des Ordures Ménagères (RIEOM).

Nous vous invitons à découvrir le fonctionnement de nos services et la tarification de votre redevance grâce à ce kit de communication. Nous avons à cœur de vous accompagner **pour valoriser au mieux vos déchets** pour un coût toujours maîtrisé.

La réglementation évolue constamment du fait d'un enjeu environnemental majeur et nos équipes sont à votre écoute pour répondre au mieux à vos questionnements sur le traitement et la collecte de vos déchets.

René STUMPF, Président de la RIEOM



TRIER VOS EMBALLAGES

DEVIENT PLUS SIMPLE !

Vous pouvez déposer tous vos emballages, sans exception, dans le bac jaune.



bouteilles et flacons en plastique, papiers et briques, emballages en métal (même les petits)

tous les autres emballages !

NOUVEAU

LE BON GESTE DE TRI

Bien les vider, inutile de les laver, les déposer dans le bac séparés les uns des autres et sans sac.



RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS SUR LES CONSIGNES DE TRI DANS LE GUIDE DU TRI.

ET EN PRATIQUE ?

- 01.** Emballage ? Carton ? Papier ? Déposez-le dans le bac de tri !
- 02.** Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
- 03.** Les déchets sont à déposer en vrac dans le bac (Pas dans des sacs).

**Désormais plus de doute :
Tous les emballages, papiers
et cartons se trient !**

▶ Votre mobilisation est essentielle à la progression de la valorisation des déchets sur notre territoire et en France. Nous sommes tous acteurs du recyclage : engageons-nous, trions plus !

LES BIODÉCHETS (DÉCHETS ALIMENTAIRES) :

UN ENJEU D'AVENIR

Les déchets de cuisine et de table (épluchures, coquilles d'œufs, fruits et légumes périmés, thé, marc de café, restes d'assiettes...) représentent encore une part importante du volume de nos poubelles brunes. Même si ces biodéchets sont actuellement valorisés en énergie à l'usine d'incinération de Schweighouse, il y a encore mieux à faire en les compostant ou en les méthanisant pour obtenir des amendements organiques (ce qu'on appelle « le retour à la terre »). 2 solutions plus intéressantes d'un point de vue environnemental et financier.

COMPOSTAGE À DOMICILE

Le compostage à domicile reste la façon la plus simple et la plus efficace pour valoriser ses biodéchets à la source. Cela vous permet également de bénéficier d'un excellent apport organique pour vos plantes.

Dans le but de favoriser cette pratique, la RIEOM met à votre disposition des composteurs individuels au tarif préférentiel de 15€ pour les nouveaux arrivants (coût réel : env. 80€) et si vous suivez la formation au compostage dispensée par nos maîtres composteurs, le composteur individuel est offert.



15€

TARIF SPÉCIAL
NOUVEAUX ARRIVANTS !

COMPOST PARTAGÉ

Vous n'avez pas la possibilité de composter chez vous et vous êtes intéressés par la mise en place d'un composteur partagé dans votre commune ? La RIEOM souhaite encourager cette démarche et se met à la disposition de toute association ou collectif désireux de développer ce type de pratique.

SI VOUS NE POUVEZ PAS COMPOSTER...

Un système de collecte des biodéchets par apport volontaire est en place à l'entrée de chacune des déchèteries du territoire de la RIEOM (Drusenheim, Gamsheim, Roeschwoog et Sessenheim).

Un kit composé d'un bioseau et de sacs kraft vous a été remis. Vous pouvez y placer vos biodéchets (restes de repas, déchets alimentaires...) afin de les déposer dans les bornes prévues à cet effet à l'aide de votre badge d'accès en déchèterie.



bioseau
+ sacs krafts
= kit biodéchets



Le tri des biodéchets est un geste simple qui a un impact positif énorme sur l'environnement. C'est votre engagement individuel qui fera notre réussite collective.

UN SERVICE QUI RÉPOND

À VOS BESOINS

LA FACTURATION DES ORDURES MÉNAGÈRES

Les forfaits proposés par la RIEOM comprennent la fourniture, la collecte (selon le calendrier fourni) et le traitement des bacs bruns, jaunes et verts, l'accès aux déchèteries du territoire (carte d'accès), où sont également mis à disposition des points d'apports volontaires pour les biodéchets.

	NB de levées	Poids (kg)	Forfait	Tarif	Levée supp.	Kg supp.
Foyer d'une personne	13	100	A	140 €	5 €	1 €
Bac de 240 litres	28*	260	B	188 €	-	1 €
Bac de 240 litres	28*	360	C	260 €	-	1 €
Bac de 770 litres (collectifs + pros)	28*	780	D	564 €	-	1 €

*26 levées auxquelles s'ajoutent 2 levées supplémentaires en période estivale.



Lors de la création de votre compte et sans choix spécifique de votre part, le forfait souscrit est **AUTOMATIQUEMENT LE FORFAIT B**. Si vous souhaitez changer de forfait, merci de contacter la RIEOM (mail/téléphone).

Pour les foyers composés d'une seule personne, nous vous invitons à nous transmettre votre demande de changement de forfait, accompagnée d'une attestation sur l'honneur par courrier ou par mail.

Pour les foyers qui souhaiteraient passer au forfait C, merci de nous adresser votre demande par courrier ou par mail. Vous pouvez aussi l'effectuer en remplissant le formulaire en ligne sur notre site internet.

La redevance incitative en place sur notre territoire permet de maîtriser les coûts et de réduire l'impact de nos déchets sur l'environnement.



RIEOM (RÉGIE INTERCOMMUNALE POUR L'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES)

1A route de Herrlisheim – 67410 Drusenheim

T. : 03 88 53 47 42 – contact@rieom.fr

f RIEOM du Pays Rhénan – www.rieom.fr

